

■ **Fondation Henri de Groot**, à Lausanne, CH-550-1022646-3, venir en aide aux personnes handicapées ou inadaptées (FOSC du 08.01.1996, p. 110). Nouvelle adresse: avenue Cécile 4, c/o Dominique H. Jenni. Statuts modifiés le 23 mars 1999 (décision du Département des institutions et des relations extérieures). Nouveau but: venir en aide aux personnes handicapées ou inadaptées, et prioritairement aux pupilles du Tuteur général pour le canton de Vaud, lorsque ni l'assistance publique ni les services publics ne sont à même de le faire. Jean-Claude Grangier et Marcel Perrin ne sont plus membres du conseil; leur signature est radiée. Georges Milliet signe désormais collectivement à deux avec le président, la vice-présidente, le secrétaire ou le trésorier. La fondation est également engagée par la signature collective à deux des membres du conseil Dominique H. Jenni, de Bowil, à Lausanne, président, Jacqueline Ruchet, de Bex, à Bremblens, vice-présidente, Daniel Volper, de Cheseaux-Noréaz, à Pully, trésorier, ainsi que par la signature collective à deux avec le président, la vice-présidente, le secrétaire ou le trésorier de Claude Amman, de et à Lausanne, et Marianne Bornicchia, de Neuchâtel, à Bercher.

Journal no 9240 du 03.09.2004
(02440990 / CH-550.1.022.646-3)